

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 013-378/11/BC

**■ Approbation d'une convention avec la SPL Semidep Ciotat relative au financement du Plan Stratégique à Long Terme 2010-2016 sur le Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat
DDEAIAG 11/6466/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La reconversion du site des chantiers navals de La Ciotat est bien engagée. En l'espace de treize ans, SPL Sémidep Ciotat a réussi à transformer le site, avec l'appui des collectivités territoriales et en partenariat avec Monaco Marine et Composite Works, deux acteurs privés : 30,5 millions d'euros d'investissements cumulés, 24 entreprises implantées avec un chiffre d'affaires estimé de 50 millions d'euros, plus de 500 emplois.

Le bilan économique de la SPL Sémidep Ciotat est positif : chiffre d'affaires (DSP seule) de 5,1 millions d'euros, résultat économique positif depuis 2001 (y compris 2009), capacité d'autofinancement cumulé de 6,1 millions d'euros fin 2009, 30 collaborateurs (2 embauches en 2009).

Il s'agit maintenant de conserver l'avantage acquis sur les ports espagnols et italiens et de disposer d'immobilier pour accueillir plus d'entreprises et d'emplois, de renforcer les infrastructures portuaires pour accueillir plus de yachts et d'activité et de requalifier le Port Vieux.

Le Plan Stratégique à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat permettra d'atteindre un doublement du nombre des entreprises accueillies, un doublement du chiffre d'affaires réalisé (de 50 millions à 100 millions d'euros) et un doublement de l'emploi (de 500 à 1.000 emplois).

Le Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2010 a approuvé la participation de Marseille Provence Métropole, sous forme de subvention d'équipement à hauteur de 4.906.667 euros, au Plan Stratégique à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat d'un montant de 43 millions d'euros.

Le Plan Stratégique à Long Terme est financé de la façon suivante :

	Montant HT	Financement SPL SEMIDEP Autofinancement	Participations Emprunts	privées	Collectivités
Grande forme	18.400.000				18.400.000
Nefs A, B, C	12.300.000	1.435.000	8.785.000	2.080.000	
Armement	5.050.000	2.020.000		3.030.000	
Sous-traitance	4.130.000		726.000	2.904.000	500.000
Vieux-Port	2.000.000	400.000	1.600.000		
Local gardien	1.150.000	575.000		575.000	
	43.030.000	4.430.000	11.111.000	8.589.000	18.900.000

Les collectivités territoriales sont sollicitées pour participer au financement des travaux d'aménagement de la Grande Forme :

Réhabilitation du bateau-porte	3.765.000
Construction des terre-pleins de la grande forme	2.400.000
Etudes spécifiques	250.000
Protection collective	350.000
Construction du bateau-porte	5.085.000
Système de pompage et seuil de la nouvelle forme	5.750.000
Reprise des quais de la nouvelle forme	800.000
	18.400.000

La répartition du financement entre les collectivités est la suivante :

Ville de La Ciotat	1.227.000	6,67%
--------------------	-----------	-------

MPM	4.907.000	26,67%
Conseil Général	6.133.000	33,33%
Région PACA	6.133.000	33,33%
	18.400.000	

La participation de MPM a été délibérée par le Conseil de Communauté de MPM le 28 mars 2011. Elle s'élève à 4.907.000 euros soit un pourcentage de 26,67 % du montant total du Plan Stratégique à Long Terme. Cette participation s'échelonne de 2011 à 2016 selon le calendrier suivant :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
400.000	500.000	1.500.000	1.300.000	1.094.000	113.000

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;
- La délibération ECO 3/648/CC prise le 15 octobre 2004 du Conseil de Communauté ;
- La délibération ECO 8/482/CC prise le 29 juin 2007 du Conseil de Communauté ;
- La délibération DEV 003-2314/10/CC prise le 01 octobre 2010 du Conseil de Communauté ;
- La délibération DEV 002-261/11/CC prise le 28 mars 2011 du Conseil de Communauté, portant création et affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 5.007.000 euros ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les investissements envisagés dans le Plan à Long Terme qui poursuivent l'orientation industrielle du domaine public maritime de La Ciotat.
- Le choix fait pour ce site idéalement situé, d'accueillir des entreprises liées à la filière maritime, correspond à un marché en développement.
- Les enjeux de création d'entreprises et d'emplois suscités par cette activité sont de nature à dynamiser l'ensemble du territoire métropolitain.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la SPL Sémidep Ciotat

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention

Article 3 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 2042 – Fonction 90 – Sous Politique B 320 – Projet 1444.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI